

**A Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux**  
**A Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs financiers des provinces**

Mesdames,  
Messieurs,

**OBJET : Circulaire relative au calendrier de vote des règlements fiscaux, des budgets et comptes ainsi que des envois relatifs aux reportings financiers dans le cadre de la mise en œuvre des règles européennes en matière de gouvernance budgétaire**

Dans le cadre de la confection des budgets pour l'année 2027, je me permets de vous rappeler certains prescrits.

1. Etablissement des règlements fiscaux.

A cet égard, j'insiste sur la nécessité absolue pour les provinces d'apporter un soin tout particulier à motiver tout règlement fiscal en y définissant les raisons et les objectifs que l'autorité poursuit en l'adoptant, et particulièrement en ce qui concerne la justification des réductions de taux et exonérations prévues. En effet, ce n'est qu'au travers de ces objectifs, qu'en cas de recours, les juridictions pourront juger de la légalité du règlement qui leur est soumis.

Il convient aussi de veiller à ce que les règlements respectent le prescrit de la législation relative à la protection des données (RGPD).

Un autre précepte essentiel qui régit la fiscalité provinciale impose le strict respect d'un certain calendrier. Ainsi, pour pouvoir entrer en vigueur le 1er janvier de l'exercice concerné (et donc porter sur les faits qui se produiront à partir de ce 1er janvier) un règlement-taxe ou un règlement-redevance doit, pour cette date, non seulement avoir été approuvé par l'autorité de tutelle mais aussi avoir respecté les formalités légales de publication. De ce fait, il est essentiel qu'il soit adopté suffisamment tôt par le Conseil provincial.

Comme beaucoup de modifications législatives sont intervenues depuis 2019, il convient d'être attentif aux modifications à apporter auxdits règlements. A cet égard, et dans l'objectif de rationaliser au mieux votre temps, il est souhaitable que vous saisissiez la possibilité de demander une analyse préalable de vos projets de règlements aux agents de la cellule fiscalité locale du SPW Intérieur Action sociale via l'adresse suivante : [tutellefiscale.interieur@spw.wallonie.be](mailto:tutellefiscale.interieur@spw.wallonie.be).

Enfin, depuis la réforme des grades légaux, tout projet de règlement qui a un impact financier doit respecter la procédure relative à l'avis de légalité. Il est donc nécessaire de mentionner expressément dans la délibération la date de la mise à disposition du dossier au directeur financier et l'avis rendu ou non par celui-ci. Toutefois, depuis le décret du 28 mars 2024 visant à simplifier les procédures administratives au bénéfice des pouvoirs locaux, en l'absence d'avis de légalité du directeur financier rendu dans le délai requis, les autorités provinciales sont autorisées à poursuivre la procédure.

Dans cette optique, la ligne du temps présentée ci-après doit être respectée afin que le règlement soit opposable aux tiers. Il faut néanmoins préciser qu'elle est applicable aux impositions provinciales à l'exception, des règlements relatifs aux centimes additionnels au précompte immobilier (lequel sont soumis à la tutelle générale d'annulation avec transmission obligatoire).

1. Accessibilité du dossier au Directeur financier pour avis de légalité (art. L 2212-65 CDLD) minimum 10 jours ouvrables avant la convocation du conseil provincial
2. L'inscription de l'adoption du règlement à l'ordre du jour du Conseil provincial
3. La convocation régulière du Conseil provincial et mise à sa disposition des pièces relatives à ce point.
4. Le règlement est adopté par le Conseil provincial.
5. Après adoption, le règlement est envoyé dans les 15 jours au Gouvernement wallon (L3132-1 du CDLD).
6. Le règlement est approuvé par l'autorité de tutelle.
7. Le règlement est publié conformément aux dispositions légales (l'article L2213-2 CDLD).
8. Le règlement entre en vigueur au plus tôt le 8ème jour qui suit celui de sa publication (Il peut entrer en vigueur plus tôt mais en tous cas pas avant le jour même de sa publication – art. L2213-3 CDLD).

Même si ces bonnes pratiques concernent tous les règlements fiscaux, et surtout les taxes indirectes et les redevances, il faut néanmoins réserver un sort particulier aux règlements relatifs aux centimes additionnels au précompte immobilier. En effet, ce type de décision est soumis à la tutelle générale d'annulation avec transmission obligatoire au Gouvernement wallon.

Ainsi, au vu de la procédure actuelle d'exercice de la tutelle et de la formalité de la publication, il y a lieu de respecter le calendrier suivant :

Nature du règlement	Type de tutelle	Date ultime de transmission à la tutelle	Date ultime de publication
Taxes et redevances	Tutelle spéciale d'approbation	<b>16 novembre 2026</b>	<b>24 décembre 2026</b>
Centimes additionnels au précompte immobilier	Tutelle générale d'annulation avec transmission obligatoire au Gouvernement wallon	<b>24 décembre 2026</b>	<b>24 décembre 2026</b>

## 2. Comptes et budgets.

Dans un souci de bonne maîtrise de la gestion provinciale, j'attire votre attention sur la nécessité de veiller à respecter au mieux les prescrits légaux concernant les dates de vote budgétaires et comptables, traduisant ainsi la rigueur d'efforts parfois difficiles mais nécessaires afin de pouvoir disposer dès le début de l'exercice financier d'un budget, et encore plus de comptes annuels visant rapidement à l'arrêt de la situation réelle de la province.

<b>Budget initial</b>			
	<b>Date vote et transmission</b>	<b>Canal de transmission</b>	
<b>Budget provisoire*</b>	Arrêté par le Collège provincial et transmis pour le 01 octobre au plus tard.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier SIP généré par eComptes.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».
<b>Budget définitif</b>	Voté par le Conseil provincial le 31 décembre au plus tard – transmis pour le 15 janvier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier SIP généré par eComptes.</li> <li>Version Word conforme au fichier SIP.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».
			Dépôt sur eGuichet à destination de la tutelle avec les pièces justificatives dans les 15 jours du vote.
<b>Compte</b>			
	<b>Date vote et transmission</b>	<b>Canal de transmission</b>	
<b>Compte provisoire*</b>	Arrêté par le Collège provincial et transmis au plus tard le 15 février.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier CP généré par eComptes.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».
<b>Compte définitif</b>	Voté par le Conseil provincial le 31 mai au plus tard – transmis dans les 15 jours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier SIP généré par eComptes.</li> <li>Version Word conforme au fichier SIP.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».

			Dépôt sur eGuichet à destination de la tutelle avec les pièces justificatives dans les 15 jours du vote.
Modification budgétaire			
	Date vote et transmission	Canal de transmission	
	<p>Votée par le Conseil provincial – transmise dans les 15 jours.</p> <p>Transmise avant le 15 novembre (sauf MB strictement indispensable au bon fonctionnement de la province et dont il n'a pas été possible de tenir compte dans le budget avant cette date).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier SIP généré par eComptes.</li> <li>Version Word conforme au fichier SIP.</li> </ul>	<p>Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».</p>
			Dépôt sur eGuichet à destination de la tutelle avec les pièces justificatives dans les 15 jours du vote.

### 3. Reportings financiers dans le cadre de la mise en œuvre des règles européennes en matière de gouvernance budgétaire.

Je rappelle que les communes, CPAS et provinces sont tenus, comme le Fédéral, les Régions et les Communautés de répondre à une série de reportings de données budgétaires et comptables demandés chaque année par EUROSTAT.

Afin d'amener les communes, CPAS et provinces à remplir leurs obligations en matière de reportings budgétaires, la Région wallonne a repris dans le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation (cfr le décret-programme du 17 juillet 2018 publié au MB le 8 octobre 2018 et l'arrêté du gouvernement wallon du 11 octobre 2018 publié au MB le 16 novembre 2018) ainsi que dans la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS (cfr le décret-programme du 17 juillet 2018 publié au MB le 5 octobre 2018 et l'arrêté du gouvernement wallon du 11 octobre 2018 publié au MB le 16 novembre 2018) les dispositions légales nécessaires pour organiser ces reportings.

Pour des raisons de simplification administrative, la transmission des informations collectées par la Commission européenne se fait majoritairement au travers de fichiers SIC générés au travers de l'application eComptes installée en interne dans votre institution.

Vous trouverez ci-après le tableau reprenant les délais des reportings à prévoir en 2027.

Documents à transmettre	Canal de transmission	Date limite de transmission
Budget initial définitif 2027	Fichiers SIP	<b>15 janvier 2027</b>
Compte budgétaire provisoire 2026	Fichiers SIP	<b>15 février 2027</b>
Exécution budget 4 <sup>ème</sup> trimestre 2026 (6-Packs)	Fichiers SIP	<b>1<sup>er</sup> lundi du mois de mars (1 mars 2027)</b>
Exécution budget 1 <sup>er</sup> trimestre 2027 (6-Packs)	Fichiers SIP	<b>1<sup>er</sup> lundi du mois de mai (3 mai 2027)</b>
Comptes définitifs 2026	Fichiers SIP	<b>15 juin 2027</b>
PPP / Contrats énergétiques (circulaire à suivre)	E-mail	<b>3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin (18 juin 2027)</b>
Exécution budget 2 <sup>ème</sup> trimestre 2027 (6-Packs)	Fichiers SIP	<b>1<sup>er</sup> lundi du mois de septembre (6 septembre 2027)</b>
Budget initial provisoire 2028	Fichiers SIP	<b>1<sup>er</sup> octobre 2027</b>
Exécution budget 3 <sup>ème</sup> trimestre 2027 (6-Packs)	Fichiers SIP	<b>2<sup>ème</sup> lundi du mois de novembre (8 novembre 2027)</b>

En synthèse :

Les règlements fiscaux			
Nature du règlement	Type de tutelle	Date ultime de transmission à la tutelle	Date ultime de publication
Taxes et redevances	Tutelle spéciale d'approbation	<b>16 novembre 2026</b>	<b>24 décembre 2026</b>
Centimes additionnels au précompte immobilier	Tutelle générale d'annulation avec transmission obligatoire au Gouvernement wallon	<b>24 décembre 2026</b>	<b>24 décembre 2026</b>
Budget initial			
	Date vote et transmission	Canal de transmission	

<b>Budget provisoire*</b>	Arrêté par le Collège provincial et transmis pour le 01 octobre au plus tard.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier SIP généré par eComptes.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».
<b>Budget définitif</b>	Voté par le Conseil provincial le 31 décembre au plus tard - transmis pour le 15 janvier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier SIP généré par eComptes.</li> <li>Version Word conforme au fichier SIP.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».
			Dépôt sur eGuichet à destination de la tutelle avec les pièces justificatives dans les 15 jours du vote.

**Comptes**

	Date vote et transmission	Canal de transmission	
<b>Compte provisoire*</b>	Arrêté par le Collège provincial et transmis pour le 15 février au plus tard.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier CP généré par eComptes.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».
<b>Compte définitif</b>	Voté par le Conseil provincial le 31 mai au plus tard – transmis dans les 15 jours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier SIP généré par eComptes.</li> <li>Version Word conforme au fichier SIP.</li> </ul>	Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».
			Dépôt sur eGuichet à destination de la tutelle avec les pièces justificatives dans les 15 jours du vote.

**Commenté [MT1]:** Voir remarque Sophie Michel

**Modification budgétaire**

	Date vote et transmission	Canal de transmission
--	---------------------------	-----------------------

	<p>Votée par le Conseil provincial – transmise dans les 15 jours.</p> <p>Transmise avant le 15 novembre (sauf MB strictement indispensable au bon fonctionnement de la province et dont il n'a pas été possible de tenir compte dans le budget avant cette date).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fichier SIP généré par eComptes.</li> <li>• Version Word conforme au fichier SIP.</li> </ul>	<p>Envoi automatique vers le SPW Intérieur et Action sociale dès la génération du fichier dans eComptes en cochant « Envoi au SPW Intérieur Action sociale ».</p>
			<p>Dépôt sur eGuichet à destination de la tutelle avec les pièces justificatives dans les 15 jours du vote.</p>

**Reportings financiers**

Documents à transmettre	Canal de transmission	Date limite de transmission
Budget initial définitif 2027	Fichiers SIP	15 janvier 2027
Compte budgétaire provisoire 2026	Fichiers SIP	15 février 2027
Exécution budget 4 <sup>ème</sup> trimestre 2026 (6-Packs)	Fichiers SIP	1 <sup>er</sup> lundi du mois de mars (1mars 2027)
Exécution budget 1 <sup>er</sup> trimestre 2027 (6-Packs)	Fichiers SIP	1 <sup>er</sup> lundi du mois de mai (3 mai 2027)
Comptes définitifs 2026	Fichiers SIP	15 juin 2027
PPP / Contrats énergétiques (circulaire à suivre)	E-mail	3 <sup>ème</sup> vendredi du mois de juin (18 juin 2027)
Exécution budget 2 <sup>ème</sup> trimestre 2027 (6-Packs)	Fichiers SIP	1 <sup>er</sup> lundi du mois de septembre (6 septembre 2027)
Budget initial provisoire 2028	Fichiers SIP	1 <sup>er</sup> octobre 2026
Exécution budget 3 <sup>ème</sup> trimestre 2027 (6-Packs)	Fichiers SIP	2 <sup>ème</sup> lundi mois de novembre (8 novembre 2027)

22 mai 2026

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur général,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

**Simon DETHIER**

